

DEMANDE D'ENREGISTREMENT

**EXTENSION DU SITE
A SAINT AGATHON (22)**

**INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR
L'ENVIRONNEMENT**

CE DOSSIER A ETE REALISE AVEC L'ASSISTANCE DE :



SOCOTEC

AGENCE DE BREST

180 rue de Kerervern

29490 Guipavas

☎ : 06 07 51 51 21

Intervenant SOCOTEC	Boris LOUARN 06 07 51 51 21 boris.louarn@socotec.com	Chargé d'affaires HSE
----------------------------	--	------------------------------

Date d'édition	Nature de la révision	Rapport rédigé par
04/10/2022	Rapport initial	LOUARN BORIS

La reprographie de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sous réserve d'en citer la source.

SOMMAIRE

1.	SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	4
2.	INCIDENCES NOTABLES	5
2.1.	INCIDENCE POTENTIELLE DE L'INSTALLATION	5
2.2.	CUMUL AVEC D'AUTRES ACTIVITES.....	7
2.3.	INCIDENCE TRANSFRONTALIERE	7
2.4.	MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION	8

LISTE DES ANNEXES

1. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE

Le projet se situe-t'il :	oui	Non	Si oui, lequel ou laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondiale ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ? [Site répertorié dans l'inventaire BASOL]		X	
Dans une zone de répartition des eaux ? [R.211-71 du code de l'environnement]		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?		X	

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	oui	Non	Si oui, lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

2. EFFETS NOTABLES QUE LE PROJET, Y COMPRIS LES EVENTUELS TRAVAUX DE DEMOLITION, EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

2.1. Incidence potentielle de l'installation

Incidence potentielle de l'installation		oui	Non	NC	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements en eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X			L'eau utilisée sur site l'est uniquement à usage sanitaire. L'eau est prélevée dans le réseau AEP communal.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X		
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	X			La réalisation de l'extension engendra la consommation de matériaux (acier, poutres en lamellé collé, béton, etc.). Dans le cas du béton, il s'agit de ressources naturelles du sol/sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X		
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une			X	

	espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?				
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 6 du présent formulaire ?			X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X		
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X			Du fait de la présence de matière combustibles sur site (matières premières et produits finis), le site est concerné par le risque incendie. Cependant, il a été démontré par l'étude de flux thermiques que l'ensemble des flux de 8kW/m ² et de 5kW/m ² restent confiné au sein des limites de propriété.
	Est-il concerné par des risques naturels ?		X		
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X		
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	X			Le site est concerné par le trafic poids-lourds pour la réception de matières premières et l'expédition des produits finis. La circulation VL reste limitée aux employés du site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X			Les sources de bruit du site sont la circulation de véhicules (PL et VL), la circulation d'engins de manutention et le fonctionnement de machines à l'intérieur des bâtiments.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X			Les vibrations sont émises par la circulation des poids lourds sur site.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X			Le site sera éclairé à la tombée de la nuit afin de sécuriser les voies de circulation pour les usagers du site.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X		
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X		
	Engendre t-il des d'effluents ?	X			Du fait de l'imperméabilisation des voies de circulation et de la présence de poids-

					lourds sur celle-ci, l'activité de PROCOPI est potentiellement émettrice d'effluents suite au ruissellement des eaux pluviales sur des surfaces chargées en hydrocarbures (fuites de fluides, métaux lourds issus des plaquettes de frein).
Déchets	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X			Il est prévu différentes bennes de stockage de déchets non dangereux (bois, cartons, plastiques, ferrailles, DIB). La rotation des bennes sera assurée par un organisme agréé.
Patrimoine/ Cadre de vie/ Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X		
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?		X		

2.2. Impact du projet en phase chantier

Le projet nécessite la construction de deux cellules. Les impacts du projet en phase chantier seront liées au fonctionnement des engins de manutention et à la circulation de poids-lourds sur site pour acheminer les matières premières (béton, métaux, isolant, etc.), à savoir la génération de bruit et de vibrations. Cependant, le chantier se fera uniquement de jour et en semaine, et les travaux engendreront une diminution de l'activité habituelle du site, et donc de ses impacts, ce qui compensera en partie les impacts des travaux.

Les déchets générés en excès, produits en faibles quantités, seront évacués dans des filières spécialisées par des sociétés agréées. Il est prévu de stocker les déchets inertes dans des bennes à gravats, et les autres déchets triés par flux (bois, métaux, plastiques) en conservant une benne de déchets en mélange (DIB) pour les déchets dont le tri n'est pas réalisable.

2.3. Cumul avec d'autres activités

Sans objet

2.4. Incidence transfrontalière

Sans objet

2.5. Mesures d'évitement et de réduction

Les principaux risques identifiés sont l'incendie, la pollution par les eaux d'extinction d'incendie, et le rejet d'eaux pluviales polluées au réseau communal.

Afin de limiter ou d'éviter ces risques, les mesures suivantes seront prises :

- Limiter au strict besoin du site et la production les quantités de matières combustibles sur site (matières premières, produits finis, déchets).
- Interdire les sources d'ignition sur site (cigarettes, travaux par points chaud, etc.), sauf si les conditions nécessaires à l'élimination du risque ont été définies préalablement (zone fumeur sécurisé, permis feu, plan de prévention, etc.).
- La détection incendie sera implantés dans les locaux abritant des matières combustibles
- Moyens d'extinction variés et adaptés au risque (extincteurs, RIA, Poteaux incendie, réserve d'eau). Le calcul du débit d'eau nécessaire à l'extinction d'un incendie a été déterminé par la méthode D9, et les débits correspondants seront mis à disposition des services d'incendie et de secours.
- Un bassin de confinement des eaux d'extinction sera implanté au nord-ouest du site. Le volume de ce bassin a été calculé selon la méthode D9a.
- Un séparateur d'hydrocarbures sera implanté avant le rejet au réseau communal afin de capter les éventuels polluants captés par les eaux de ruissellement.